

À Carhaix, l'événement c'est toute l'année !

E Karaez e c'hoarvez traoù a-hed ar bloaz !

La ville de Carhaix est connue en France et en Europe grâce au Festival des Vieilles Charrues dont la 22e édition se déroulera du 18 au 21 juillet 2013, avec une pléiade d'artistes nationaux et internationaux et 5 500 bénévoles sur le pont. En 2012, le festival a rassemblé 244 000 festivaliers, ce qui en fait le premier festival de musiques en France.

A l'année, Carhaix accueille un festival de manifestations:

- le Bagadañs le 14 juillet (rassemblement de bagadoù et cercles celtiques),
- la Fête de la musique avec notamment un petit Tour de France de 300 enfants fin juin,
- le Festival du livre en Bretagne en octobre,
- la Foire aux chevaux à l'ancienne et le salon Biolojik début novembre,
- le festival de cinéma ethnographique...



CONTACT / DAREMPRED

MAIRIE DE CARHAIX

BP 258

29837 Carhaix-Plouguer Cedex

Tél. 02 98 99 33 33 - Fax. 02 98 99 15 92

www.ville-carhaix.com

communication@ville-carhaix.com



Oeuvre originale d'Annick Leroy / crédit photo : J.-F. Le Maigre

Conception graphique : Service communication Mairie de Carhaix / Impression : Phisale graphic

SAV-ARC'HANT GRIT UN DONEZON



SOUSCRIPTION FAITES UN DON



La statue des Soeurs Goadec

Karaez / Carhaix

1 don = 1 reçu fiscal envoyé

DESCRIPTION / DESKRIVADUR

La statue des Soeurs Goadec

La ville de Carhaix a choisi de rendre hommage aux Soeurs Goadec en leur dédiant une statue. Originaires de Treffrin, Maryvonne (1900-1983), Anastasie (1913-1998) et Eugénie Goadec (1909-18 janvier 2003) ont accompagné le renouveau des festoù-noz, relancés par Loeiz Ropars, Albert Trévidic et quelques autres militants culturels bretons dans les années 50. A l'instar des Frères Morvan, les soeurs Goadec restent et resteront la référence du chant populaire breton et du kan ha diskan. Animant de nombreux festoù-noz, elles ont permis à un large public de découvrir leur chant hérité d'une longue tradition familiale du Centre-Bretagne. Elles ont plusieurs fois collaboré avec le harpiste Alan Stivell. Le trio s'était tu en 1983 avec le décès de l'aînée, Maryvonne. En 1994, Eugénie avait accepté de remonter sur scène à l'occasion de son 85e anniversaire, poussée par sa fille, Louise Ebrel, elle aussi chanteuse réputée.

Pour la réalisation de cette oeuvre figurative en bronze d'environ 2m de hauteur, il a été choisi de faire appel à Annick Leroy, sculpteur, basée à Rennes. L'artiste a choisi de représenter les soeurs Goadec sur scène :

« La joie d'être sur scène, le plaisir de chanter et de faire danser le public... Anastasie échange un coup d'oeil malicieux avec Eugénie qui sourit en chantant, toutes deux articulent la même syllabe du diskan. Maryvonne, comme toujours, laisse éclater son sourire tout en lançant le chant. Son regard est intense. On sent des femmes de caractère. C'est un bonheur de les regarder. »

Afin d'intéresser un large public à la réalisation de l'oeuvre d'art, la Ville de Carhaix a choisi d'organiser un appel aux dons. La sculpture sera installée au centre-ville de Carhaix fin 2013. La maquette de la sculpture est visible à l'accueil de la mairie.

Montant des travaux	126 603	€
Montant des subventions (Région)	12 500	€
Part restant à la charge de la commune	114 103	€



Eugénie



Maryvonne

Anastasie



BON DE SOUSCRIPTION / PAPERENN SAV-ARCHANT

Oui, je fais un don pour soutenir la création d'une statue des Soeurs Goadec à Carhaix.

Mon don est de _____ euros et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu
 l'impôt sur la fortune
 l'impôt sur les sociétés

1 don = 1 reçu fiscal envoyé

Chèque à l'ordre de : « Trésor public »

Pour les **particuliers**, votre don est déductible soit :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100 € = 66 € de déduction d'impôt.

- ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50 000 €. Limite atteinte lorsque le don est de 66 000 €.

Un don de 100 € = 75 € de déduction ISF

Pour les **entreprises**, votre don est déductible :

- de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires). Un don de 100 € = 60 € de déduction d'impôt.

Votre nom ou celui de votre société :

Votre adresse :

Bon de souscription et règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public à retourner à :

Mairie de Carhaix
Service communication
place de la Mairie
29270 CARHAIX